

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
17 mai 2019

Date d'affichage :
29 mai 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 23 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N° 26

OBJET : Place Marinette Menut : cession de parcelles

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 mai 2019 et la commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6 mai 2019.

La commune est propriétaire d'un lavoir couvert cadastré BT n°250 sis place Marinette Menut d'une surface de 28 m². Il est desservi par une petite voie d'accès (ancienne impasse).

Jusqu'en en mai 2017, le lavoir était mis à disposition des Bouchons d'Amour.

Le local est d'accès difficile, et la charpente vétuste. La Commune ne souhaite pas engager de frais de remise en état, ce qui serait nécessaire pour le mettre de nouveau à disposition.

Aussi, elle a procédé au déclassement de la voie d'accès après la délibération du 15 février 2018, et celle-ci est désormais cadastrée BT n°1052 pour une surface de 86 m².

Ces parcelles jouxtent l'établissement scolaire Sainte Marie, qui par le biais de l'association immobilière de l'enseignement libre de Riom a manifesté son intérêt pour leur acquisition dans le cadre du développement du site (possibilité d'un nouvel accès), et propose un rachat pour un montant de 1500€.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ces parcelles situées en zone UF (espaces de faubourgs, le long des boulevards qui ceignent le centre-ville) à 5700€.

La configuration exigüe du terrain et l'emplacement spécifique de la parcelle, imbriquée sous les bâtiments de l'établissement scolaire, ainsi que la vétusté de l'ancien lavoir, rendent difficiles une autre utilisation que celle prévue par l'établissement Sainte-Marie.

COMMUNE DE RIOM

Dans l'attente d'une éventuelle vente à un prix supérieur à celui négocié, la commune a l'obligation, en tant que propriétaire, d'assurer et surveiller ce bien.

Aussi, au regard de l'ensemble de ces conditions, la Commune ne souhaite pas rester plus longtemps propriétaire de ce bien.

Les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession des parcelles BT n°250 et 1052 à l'Association Immobilière de l'Enseignement Libre de Riom au prix de 1500 €,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL